

mes, victimes des accidents de la vie mais, plus précisément, et au sujet du bill dont nous sommes saisis, le député de Lanark-Renfrew-Carleton trouve le bill bon parce qu'il nous fait reconnaître ce principe en ce qui concerne les vieillards.

Et en précisant davantage les raisons pour lesquelles il appuie le principe de ce bill, il nous a fait part de certaines expériences qu'il a eues dans une autre profession exercée avant son élection comme député, et il nous a entretenu pendant un bon moment d'une expérience faite dans le Nord de l'Ontario, dans sa première paroisse, où 20 vagabonds vinrent frapper à sa porte dans les deux heures qui suivirent son arrivée. Il a ensuite ajouté qu'il fallait décider si la meilleure manière de rendre service à ces gens était de les aider, de telle sorte qu'ils puissent ainsi continuer à mener une vie de faïnéant, comme il l'a dit, ou bien s'il devait leur refuser cette aide, afin de leur insuffler l'élan et la vigueur nécessaires pour qu'ils se remettent au travail et retroussent leurs manches. Si j'ai bien compris le député, c'est là la raison principale pour laquelle il estime que le principe sur lequel repose ce bill est bon.

Je vois là un exemple typique de la logique brumeuse qui caractérise les députés d'en face quand il s'agit de sécurité sociale. De qui le député parlait-il? Non pas des vieillards, mais des jeunes hommes. Ce dont nous sommes saisis, c'est d'un bill proposant des amendements à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Quand nous parlons de revenu garanti et de ses modalités d'application, nous parlons de gens qui ne sont plus sur le marché du travail du pays, ou que nous encourageons à s'en retirer par diverses mesures adoptées par le Parlement, et notamment par le Régime de pensions du Canada. A mon avis, il n'est pas question de vagabonds dans l'étude de ce bill, mais de Canadiens âgés que nous ne voulons plus voir obligés de travailler pour vivre.

Même si l'on a avancé à la Chambre, bien avant mon élection—j'ai toutefois suivi certains débats—que ce serait quelque peu démoralisant de donner, par quelque loi, aux gens âgés les moyens de vivre, je n'en ai pas moins pensé que nous en étions arrivés au point où, en règle générale, nous avons rejeté ce principe et, dans une certaine mesure, la loi sur la sécurité de la vieillesse reconnaît ce principe. Si je me souviens bien, c'est un principe auquel je n'ai jamais souscrit. Je songe à l'argument qu'il est immoral ou dégradant de veiller à ce que les gens âgés puissent vivre convenablement et avec dignité.

Que fait le bill? Entre autres, il fixe un plafond de \$80 à la pension de la vieillesse. De fait, il oppose un démenti total à ce que le gouvernement, dans son Livre blanc, prétend être le principal objectif de la politique qu'il proposera, celle de mettre au point des techniques de revenu garanti. Pour ce qui est du revenu annuel garanti, d'après le bill et la loi sur la sécurité de la vieillesse, les vieillards canadiens se verront refuser, à tout jamais, le droit d'accès aux richesses grandissantes produites grâce à la technologie dans notre société moderne.

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton, selon qui un revenu garanti annuel était inévitable, sans doute à cause de son application générale, ne peut prétendre logiquement que les retraités ne devraient pas en profiter. A mon avis, le projet de loi est contraire à la politique annoncée par le gouvernement. Par cet aspect, le bill fait partie non pas d'un programme de lutte contre la pauvreté mais plutôt d'un programme visant à la perpétuer.

A mon avis, le projet de loi va à l'encontre de la politique que le gouvernement a annoncée quant à la mise au point de techniques de garantie du revenu adaptées à l'industrialisation et aux tendances vers l'automatisation dans notre société, car un autre aspect du bill continue de fixer à 2 p. 100 la formule de l'indice du coût de la vie qui, pas plus que la mesure à l'étude, ne reconnaît le fait indéniable que le coût de la vie augmente d'au moins 4 p. 100 par année depuis que l'on accorde 2 p. 100. Je trouve cela assez ironique, surtout que depuis des mois, nous entendons toutes les pieuses exhortations sur les normes de 6 p. 100 de personnes comme le président de la Commission des prix et des revenus, normes qui s'appliquent à ceux qui appartiennent à la main-d'œuvre et à leur hausse de salaires, à tous ceux qui sont dans les années actives de leur vie, mais une norme de 2 p. 100 qui ne valent que pour les retraités, et aucune pour les banques ou les sociétés de fiducie.

• (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si ce projet de loi avait proposé une formule de l'indice du coût de la vie jusqu'à concurrence de 6 p. 100, cela aurait été plus conforme aux politiques générales du gouvernement et à celles qui sont préconisées par la Commission des prix et des revenus. Lorsque nous examinons ce projet de loi, nous sommes forcés de conclure que tout ce qu'on fait en réalité, tout ce qui reste de cette prestigieuse mesure que le gouvernement a présentée avec tant de vantardise est la simple et ancienne politique qui consiste à enlever les miettes de la table du riche pour aider le pauvre et le vieillard.

De fait, monsieur l'Orateur, je soutiens qu'en l'occurrence, il ne s'agit même pas de jeter les miettes de la table du riche, mais plutôt du pauvre pour nourrir ceux qui sont encore plus pauvres, car les fonds proviennent de la caisse de sécurité de la vieillesse. Tant qu'à fixer la limite maximale des recettes fiscales versées dans cette caisse à environ \$240, au lieu d'appliquer la formule normale d'indexation, qui consiste à imposer plus fortement les revenus plus élevés, alors ce seront les pauvres parmi les retraités de notre société qui suppléeront au revenu de gens encore plus pauvres.

J'admets volontiers que le supplément de revenu garanti sera bien accueilli par les gens qui en bénéficieront, c'est indéniable, mais je veux dire que lorsqu'on est pauvre, assez pour ne pouvoir compter que sur la pension de la sécurité de la vieillesse, alors la fierté n'est pas assez forte pour faire refuser les miettes qui contribuent à remplir l'estomac. Il est indéniable, monsieur l'Orateur,